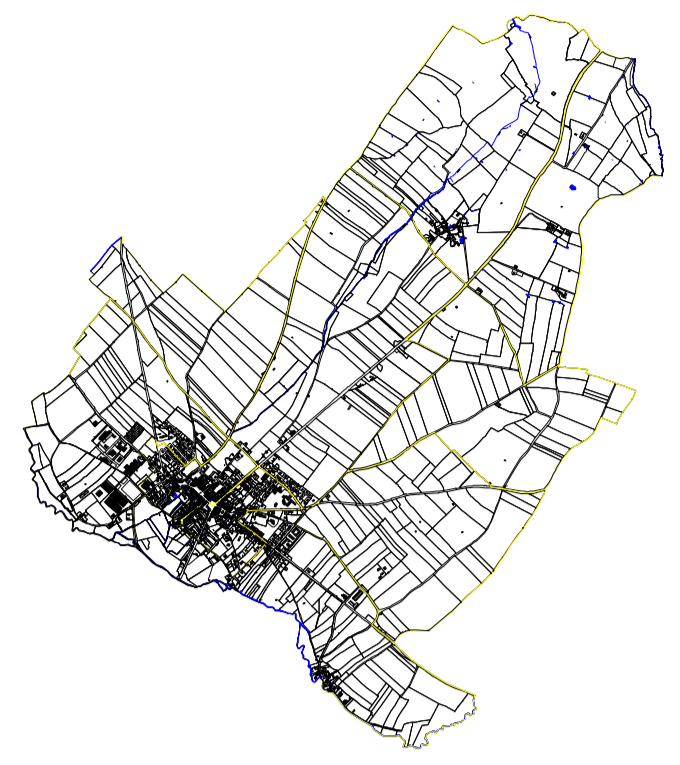


Plan local d'urbanisme de Trun



Modification n°1

Règlement graphique au 1/5 000



Zones urbaines

- Ud** Secteur d'habitat ancien
- Ub** Secteur d'extension diffuse
- Ug** Secteur d'extension récente groupée
- Uz** Zone d'activité
- Uz2** Secteur d'activité spécifique (déchetterie)

Zones d'urbanisation future

- FAU** Zone d'urbanisation future à court terme (dominante habitat)
- FAL** Zone d'urbanisation future à long terme (dominante habitat)

Zones agricoles

- A** Zone agricole

Activité agricole

- A01** Secteur d'habitation en zone agricole (extension, réhabilitation, changement de destination des constructions existantes)
- A02** Secteur d'habitation en zone agricole (construction, extension, réhabilitation, changement de destination des constructions existantes)

Zones naturelles

- N** Zone naturelle et forestière (trame verte et bleue)
- Np** Secteur naturel protégé
- Nt** Zone de loisirs et de tourisme
- N01** Secteur d'habitation en zone naturelle (extension, réhabilitation, changement de destination des constructions existantes)
- N02** Secteur d'habitation en zone naturelle (construction, extension, réhabilitation, changement de destination des constructions existantes)

Éléments identifiés au titre de l'article L. 123-1-5 du Code de l'Urbanisme

- ★ Patrimoine archéologique
- Voie antique
- ★ Patrimoine bâti
- Circuits de randonnée
- Haies bocagères
- △ Espaces boisés

Risques naturels

- Zone inondable par débordement de cours d'eau
- Zone inondable par débordement de nappes phréatiques
- Zone de remontées de nappes phréatiques (0 à 2,5 mètres)

Risques technologiques

- Périmètre n°1
- Périmètre n°2
- Périmètre n°3
- Périmètre n°4


Servitude communale

- Emplacements réservés

0 50 100 150 Mètres

Liste des emplacements réservés

N° de la notice	Désignation	Collectivité demandant l'inscription	Superficie	Largeur
1	Erection du cimetière	Commune	2424 m²	
2	Stationnement	Commune	2485 m²	
3	Aménagement carrefour (route de Chambos)	Commune	235 m²	
4	Stationnement (Moulin de Chéty)	Commune	183 m²	
5	Elargissement voie (zone d'activité)	Commune	630 m²	7,5 mètres
6	Elargissement voie et aménagement paysager (zone d'activité)	Commune	3220 m²	10 mètres
7	Création voie et aménagement paysager (zone d'activité)	Commune	532 m²	3,5 mètres
8	Création accès (Village du Mail-Gaud)	Commune	141 m²	5 mètres
9	Création cheminement piétonnier (Village de la Dive)	Commune	3064 m²	5 mètres
10	Création cheminement piétonnier le long de la RD 35	Commune	289 m²	1,5 mètres



Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du

Pour le Président,
Le Vice-président délégué à l'urbanisme, au logement et à l'aire d'accueil des gens du voyage
Michel LERAT

